

Délibération n°17

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
20 septembre 2017

Date d'affichage du
compte-rendu :
4 octobre 2017

Objet :
Compétence Gestion des
Milieux Aquatiques et de
Prévention des
Inondations (GEMAPI) :
convention de partenariat
avec la communauté de
communes Plaine de Limagne

L'AN deux mille dix-sept, le 26 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 20 septembre 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**
Mme Marie-Laure REDON, Mme Sylvie MOIGNOUX, Mme Sylvie GERBE, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents, représentés ou suppléés :

- Mme Martine BESSON, *a donné pouvoir à* M Alain PAULET
- M Philippe CARTAILLER, conseiller communautaire unique de SAINT-IGNAT, remplacé par Mme Marie-Laure REDON conseiller communautaire suppléant
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir à* Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, *a donné pouvoir à* Mme Michèle GRENET
- M Mohand HAMOUMOU, *a donné pouvoir à* Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir à* M Pierre PECOUL
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir à* Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, *a donné pouvoir à* M Philippe COULON
- M Christian MELIS, conseiller communautaire unique d'ENVAL, remplacé par Mme Sylvie GERBE conseiller communautaire suppléant
- M Gilbert MENARD, *a donné pouvoir à* M Jean-Christophe GIGAULT
- Mme Régine PERRETON, *a donné pouvoir à* M Vincent RAYMOND
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir à* M Jean-Pierre HEBRARD
- M Nicolas WEINMEISTER, *a donné pouvoir à* Mme Catherine HOARAU

Absents :

- M Lionel CHAUVIN
- Mme Catherine VILLER-MICHON

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170926-
DELIB2017092617-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

<> <> <> <> <> <>
Secrétaire de Séance :
M Eugène CHASSAGNE

Rapport n°17 – Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) : convention de partenariat avec la communauté de communes Plaine de Limagne

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique (articles 56 à 59) créant une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et l'attribuant aux communes et à leurs groupements,

Vu la loi Notre (article 76) confiant ces missions au 1^{er} janvier 2018 aux communes avec transfert de droit de la compétence à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Considérant qu'afin d'anticiper cette prise de compétence et les conséquences en découlant (notamment la prise de maîtrise d'ouvrage du contrat territorial de la région de Riom), Riom Limagne et Volcans a envisagé de lancer une étude de mise en place de la GEMAPI en ce milieu d'année 2017,

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a spécifié à RLV que cette étude doit associer les 3 communautés de communes du bassin versant de la Morge (RLV, Plaine Limagne et Combrailles Sioule et Morge) afin d'assurer une cohérence hydrographique, faute de quoi le financement de l'étude (taux de 80%) n'aurait pas lieu,

Considérant que Plaine Limagne et Combrailles Sioule et Morge ont donné leur accord pour participer à cette démarche, et que les trois communautés vont donc s'associer au sein d'un groupement de commandes pour choisir le cabinet qui mènera l'étude de mise en place de la GEMAPI, estimé à 75 000 € HT répartis entre les trois EPCI au prorata de la population, soit 63,3 % pour Riom Limagne et Volcans,

Considérant que Plaine Limagne ne disposant pas des moyens humains nécessaires pour réaliser le diagnostic préalable des structures GEMAPI de son territoire (prérequis indispensable au lancement de l'étude GEMAPI), il a été convenu que les services de Riom Limagne et Volcans réalisent ledit diagnostic en octobre, selon les modalités définies par convention,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la communauté de communes Plaine Limagne,**
- **autorise le Président à la signer,**
- **autorise le Président à solliciter toutes subventions pour le financement de l'étude de mise en place de la compétence GEMAPI, notamment auprès de l'Agence de l'eau.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 27 septembre 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170926-
DELIB2017092617-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017